

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

POR 005-496/11/CC

■ Approbation de redevances relatives à l'accueil de manifestations sur le domaine public portuaire communautaire et à des prestations annexes à l'activité de plaisance
DIPOR 11/6542/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les redevances relatives à l'occupation du domaine public portuaire et aux prestations annexes afférentes à l'activité de plaisance des ports communautaires sont approuvées chaque année par le Conseil de Communauté.

L'évolution de ces redevances apparaît aujourd'hui utile pour optimiser la gestion des ports pendant la saison estivale 2011 notamment dans le domaine de l'évènementiel.

En effet, les tarifs appliqués lors des événements se déroulant sur le domaine public maritime doivent être adaptés à la mutation de l'accueil des grands événements qui représente un véritable enjeu pour le rayonnement et l'attractivité du territoire de MPM.

En effet, deux tendances actuelles transforment le contexte de l'activité événementielle :

1/ La typologie des événements évolue en durée, en taille et par le statut juridique des organisateurs. Les organisateurs se professionnalisent et de plus en plus d'événements sont portés par des sociétés privées. La durée et les superficies occupées sont également en augmentation.

2/ La concurrence entre les territoires est de plus en plus forte au regard des enjeux et des retombées de ces manifestations (Muscat - Oman, Qingdao - Chine, Istanbul, Singapour... Barcelone, Valence, Trapani depuis déjà quelques années).

La modification des tarifs permettra d'attirer et fidéliser de grands événements sur le territoire, de percevoir plus de recettes avec un tarif accessible, de consolider la sécurité juridique de la mise à disposition de moyens dans le cadre des manifestations.

Par ailleurs, il est apparu que deux redevances faisaient défaut à notre grille tarifaire, l'une concernant les prestations de scaphandriers et l'autre la fourniture de badges nécessaires à l'accès à l'Espace Voile légère du port de la Pointe-Rouge qui sera sécurisé par un portail.

Ainsi, les modifications tarifaires proposées sont les suivantes :

➤ S'agissant de l'évènementiel :

- Occupation de terre-plein

- Manifestation à caractère non commercial :

Il est proposé de réduire le tarif de 2.45 euros HT/m²/jour à 0,5 euros HT/m²/jour.

- Manifestation à caractère commercial :

Il est proposé de rajouter un tarif pour les événements qui participent au rayonnement du territoire à 0,84 euros HT par m² / jour.

- Occupation de postes à flot :

Il est proposé de rajouter un abattement de 80% sur les tarifs de passage pour les événements qui participent au rayonnement du territoire.

➤ S'agissant des redevances diverses :

- Prestation de plongeurs-scapandriers : 750 euros HT/1/2 journée (forfait)

- Badge portail Espace Voile Légère : 20 euros HT l'unité

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Ports Maritimes;
- Le Code des Transports
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les avis émis par les Conseils Portuaires des ports de Marseille (Frioul, Vieux Port/Pointe-Rouge, Petits ports) La Ciotat, Carry-le-Rouet, Petits ports de la Côte Bleue et Sausset-les-Pins.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente de plein droit en matière de gestion des ports de plaisance ;
- Qu'il convient d'adopter les redevances du domaine public maritime relevant de la compétence de la Communauté Urbaine afférentes à l'activité portuaire de plaisance.
- Qu'il convient d'adapter les redevances relatives à l'accueil de manifestations sur le domaine public portuaire à l'évolution de l'événementiel nautique

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les redevances d'occupation du domaine public portuaire communautaire telles que détaillées dans l'annexe de la présente délibération.

Article 2 :

- L'article 1-B *-postes à flots courte durée – a)b)c)d)-* ci-annexé annule et remplace l'article 1-B *-postes à flots courte durée – a)b)c)-* de l'annexe de la délibération du 8 juillet.
- L'article II-C) *-Occupations de surfaces non bâties de terre-plein – au m²- de courtes durée-* a) et b) ci-annexé annule et remplace l'article II-C) *-Occupations de surfaces non bâties de terre-plein – au m²- de courtes durée-* a) et b) de l'annexe de la délibération du 8 juillet.
- L'article 3-I *-Pompage ou ré amarrage ou scaphandrier-* ci-annexé annule et remplace l'article 3-I *Pompage ou ré amarrage* de l'annexe de la délibération du 8 juillet .
- L'article 3-K *-Frais divers-* ci-annexé annule et remplace l'article 3-K *-Frais divers-* de l'annexe de la délibération du 8 juillet .

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe des Ports :

Nature 701 :	vente de produits finis et intermédiaires
Nature 706 :	prestations de services
Nature 7083 :	locations diverses
Nature 70851	ports- redevances d'occupation domaniale
Nature 70852	ports – aire de carénage
Nature 70853	ports – stationnement de navires
Nature 70854	ports – remorquage
Nature 7088	autres produits d'activités annexes
Nature 751	redevances, concessions, brevets, droits
Nature 757	redevances versées par les fermiers et concessionnaires

Pour Visa et Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance - Ports de commerce - Aéroport
Le Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI